

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020
Rapporteur :
Madame Marie-Thérèse LE ROY**

N° 50

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Attribution de la subvention 2020 à la Mission Locale

Dans le cadre de sa compétence supplémentaire « jeunesse », Quimper Bretagne Occidentale soutient l'action d'associations œuvrant en direction de la jeunesse et de l'insertion. La présente délibération porte sur l'attribution de la subvention globale 2020 à la Mission Locale du Pays de Cornouaille.

Quimper Bretagne Occidentale exerce une action en direction de la jeunesse en ce qui concerne le soutien à la Mission Locale.

Au-delà de proposer un lieu de coordination externe, avec les communes et partenaires œuvrant en direction de la jeunesse, et interne, au regard des diverses compétences intégrant une attention spéciale à la jeunesse (transports, logement, équipements sportifs et culturels...), la communauté soutient spécifiquement les actions d'insertion socio-professionnelle des jeunes que développe la Mission Locale.

La Mission Locale du Pays de Cornouaille, association Loi de 1901 en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, mène son action sur la communauté à partir de son site central quimpérois et de ses antennes de Kermoysan et de Briec.

Exerçant un rôle d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement, elle accueille en individuel ou anime des accueils collectifs et accompagne les parcours d'insertion en vue de l'accès à l'emploi, à la formation ou à la qualification professionnelle en activant tous les dispositifs, mobilisant tous les partenaires utiles ou assurant elle-même des prestations.

4 952 jeunes du territoire communautaire ont été suivis par la Mission Locale en 2019, dont 1 912 pour un premier accueil.

Pour l'ensemble de la Cornouaille, la Mission Locale compte 48,9 ETP et met en œuvre un budget annuel de 3 M€, financé schématiquement par l'État (23%), Conseil régional (7%), CD29 (8,6%), communauté de communes et d'Agglomérations (13%) dont QBO (6,5%), financements spécifiques sur actions (essentiellement dispositifs État : 28%).

Elle est pilotée par un conseil d'administration de 35 membres dont 3 élus désignés par Quimper Bretagne Occidentale, qui sont également membres du bureau (16 membres).

La Mission Locale a bénéficié en 2019 d'un total de subvention de fonctionnement de 192 500 € de Quimper Bretagne Occidentale dont 43 000 € affecté au loyer annuel du site central.

La Mission Locale sollicite pour 2020 une subvention globale de 193 463 €. Il est proposé de maintenir la dotation annuelle et de lui attribuer une subvention de 192 500 € au titre du fonctionnement global dont 43 000 € pour le loyer annuel.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer une subvention globale 2020 au titre du fonctionnement d'un montant de 192 500 € dont 43 000 euros sont affectés au loyer annuel (ligne budgétaire 422-6574-710-7102) ;
- 2 - d'autoriser monsieur le vice-président à signer l'avenant financier correspondant.